



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021**

### Délibération n° 05

**Date de convocation**  
15.01.2021

**Date d'affichage**  
19.01.2021

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

**Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2020**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. F. BOURDEAU par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme C. KOZAK par Mme M. GEORGET – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. VIVIAN – M. C. YOUNBI NGAMO par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT a été élu secrétaire de séance.

VU l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 codifié à l'article L. 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des commissions municipales Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen et Administration générale, finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent présenter chaque année, en amont de l'examen du budget, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante.

CONSIDERANT que ce rapport doit comporter un volet relatif aux ressources humaines de la collectivité et un volet relatif aux politiques publiques.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,**

**PREND ACTE** du rapport joint sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Combs-la-Ville pour l'année 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 25 janvier 2021

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pris Acte : 32

Abstentions : 3 (M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)